



## LE CANADA ET L'EX-YOUGOSLAVIE

Le Canada participe pleinement aux efforts internationaux en vue d'instaurer une paix durable en ex-Yougoslavie et de fournir des secours aux victimes de la guerre. Avec la signature d'un accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine et d'un accord sur la réintégration pacifique des territoires contrôlés par les Serbes en Croatie, le Canada concentre ses efforts sur la promotion de la sécurité ainsi que sur les travaux de réhabilitation et de reconstruction en ex-Yougoslavie. L'ambassade du Canada à Sarajevo, inaugurée par le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, le 10 avril 1996, est chargée de coordonner les relations du Canada avec la Bosnie-Herzégovine ainsi que la participation canadienne à la mise en oeuvre de la paix.

### Maintien de la paix

Quand les forces des Nations Unies ont été retirées de la Croatie et que la passation des pouvoirs s'est faite à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Bosnie-Herzégovine, le contingent canadien constituait le cinquième en importance au sein des forces de l'ONU en ex-Yougoslavie; le Canada avait dépêché environ 2 100 militaires en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Depuis janvier 1996, le Canada fournit plus de 1 000 militaires à l'IFOR, la force de mise en oeuvre de la paix dirigée par l'OTAN, dont le mandat est d'appliquer les aspects militaires de l'accord de paix paraphé à Dayton, en Ohio, le 21 novembre 1995 et signé officiellement à Paris le 14 décembre 1995. L'apport du Canada consiste principalement en un état-major de brigade qui assure les fonctions de commandement et de contrôle d'une brigade multinationale formée d'unités du Royaume-Uni et de la République tchèque. Les troupes canadiennes assurent aussi des services de communications, de reconnaissance, de logistique et de soutien à l'infanterie. On retrouve également du personnel canadien parmi les observateurs militaires de l'ONU et à bord des aéronefs de l'OTAN qui, depuis octobre 1992, veillent au respect de l'interdiction des vols militaires au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Une frégate canadienne a été dépêchée dans l'Adriatique de 1992 à 1996 pour aider à appliquer les sanctions et l'embargo sur les armes décrétés par l'ONU.

Les Canadiens ont exécuté certaines des missions les plus difficiles des Nations Unies en ex-Yougoslavie. En juin 1992, environ 750 membres du contingent canadien ont été envoyés à Sarajevo pour rouvrir l'aéroport, y assurer la sécurité et permettre l'établissement d'un pont aérien pour ravitailler la population. En janvier et février 1993, 180 membres du contingent canadien ont été déployés temporairement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine afin d'y surveiller l'évolution de la situation dans la zone frontalière avec la Serbie. En avril 1993, un autre groupe de 220 militaires a été envoyé à Srebrenica, en Bosnie-Herzégovine orientale, pour y établir la présence de la FORPRONU dans la ville assiégée. En juin 1994, environ 60 soldats canadiens ont été déployés à Gorazde pour aider à la surveillance de la zone d'exclusion de trois kilomètres établie autour de cette ville.

.../2

